



Liberté pour Germain Rukuki

Monsieur Ndayishimiye,

Le 13 juillet 2017, des dizaines de membres des forces de sécurité ont fait irruption chez Germain Rukuki. Il a été arrêté en raison du travail qu'il avait mené avec l'organisation Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi), qui a été fermée par le gouvernement. Le 26 avril 2018, Germain a été reconnu coupable de plusieurs accusations absurdes, allant de « atteinte à la sûreté de l'État » à « participation à un mouvement insurrectionnel », et condamné à 32 ans d'emprisonnement.

Le 17 juillet 2019, une cour d'appel a confirmé la déclaration de culpabilité de Germain, mais le 30 juin 2020, la Cour suprême a invalidé la décision en appel et a ordonné qu'il soit rejugé équitablement. Il se trouve actuellement dans la prison de Ngozi, ce qui l'expose au risque de contracter le Covid-19. Il est obligé de partager une cellule avec 120 détenus, avec seulement deux toilettes.

Depuis 2015, de nombreux autres défenseurs des droits humains ont fui le Burundi, et celles et ceux qui sont restés ont été la cible de menaces et de représailles. Monsieur Ndayishimiye, nous vous demandons de libérer Germain Rukuki immédiatement et sans condition et de mettre fin au harcèlement et à l'emprisonnement des défenseurs des droits humains.

	NOM, PRÉNOM	CODE POSTAL	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			